

Projet d'établissement

2023 – 2027

EAM Le Hameau des Horizons

41, plan des Garrigues – 34830 CLAPIERS
FINESS : 340798420

SOMMAIRE

I.	L'histoire et le projet de l'Adages.....	4
II.	Présentation de la structure	6
1.	Fiche d'identité de la structure	6
2.	Organigramme de la structure.....	7
3.	Les missions	8
4.	Le public accueilli ou accompagné.....	9
5.	La relation avec les parents, la famille et l'entourage.....	10
6.	La nature de l'offre de service et son organisation	11
6.1	Modalités d'accueil.....	12
6.2	L'Internat	13
6.3	L'externat (ou accueil de jour).....	14
6.4	L'Accueil Temporaire (AT)	14
6.5	La Commission d'admission.....	14
7.	Les principes d'accompagnement	15
7.1	Le projet éducatif	15
7.2	Le projet de soins.....	17
8.	L'orientation « Après Hameau ».....	18
8.1	L'orientation en EHPAD	18
8.2	L'orientation en MAS.....	19
8.3	L'orientation vers un autre EAM	19
9.	Les principes d'intervention.....	19
10.	Expression et participation des résidents à la vie de l'établissement.....	20
11.	Vie affective et sexuelle des résidents	21
12.	Le droit aux vacances	23
13.	Les professionnels et les compétences mobilisées	24
13.1	Fonctions et délégation de compétences	25
14.	Organisation de la pluridisciplinarité.....	30
15.	Soutien aux professionnels et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	31
16.	Les partenariats	32
17.	La démarche qualité	33
18.	La démarche RSO.....	34
III.	Bilan du précédent projet d'établissement (objectif par objectif) et du contexte actuel	35
IV.	Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2023-2027 en cohérence avec le projet associatif.....	37
1.	Plan d'actions.....	39
1.2	Fiches actions incluant les critères d'évaluation de chaque action.....	45
V.	Méthodologie d'élaboration du nouveau projet d'établissement.....	70

LISTE DES ACRONYMES

AAH : allocation aux Adultes Handicapés

AES : Accompagnant Educatif Social

AMP : Aide Médico Psychologique

APA : Activité Physique Adaptée

ARS : Agence Régionale de Santé

ASV : Adaptation de la Société au Vieillissement

AT : Accueil Temporaire

BFA : Bonus de Fin d'Année

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CD34 : Conseil Départemental de l'Hérault

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CIFA : Compte Information Adhérent Formation

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CREAI : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes

ESSMS : Etablissements ou Services Sociaux et Médico Sociaux

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

GIHP : Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GU : Gestion des Usagers

HAS : Haute Autorité de Santé

HDT : Hospitalisation à la Demande d'un Tiers

HPST : Hôpital Patients Santé Territoire

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MCSA : Montpellier Culture Sport Adapté

PACQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

PHV : Personne Handicapée Vieillissante

QVT : Qualité de Vie au Travail

RBPP : Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

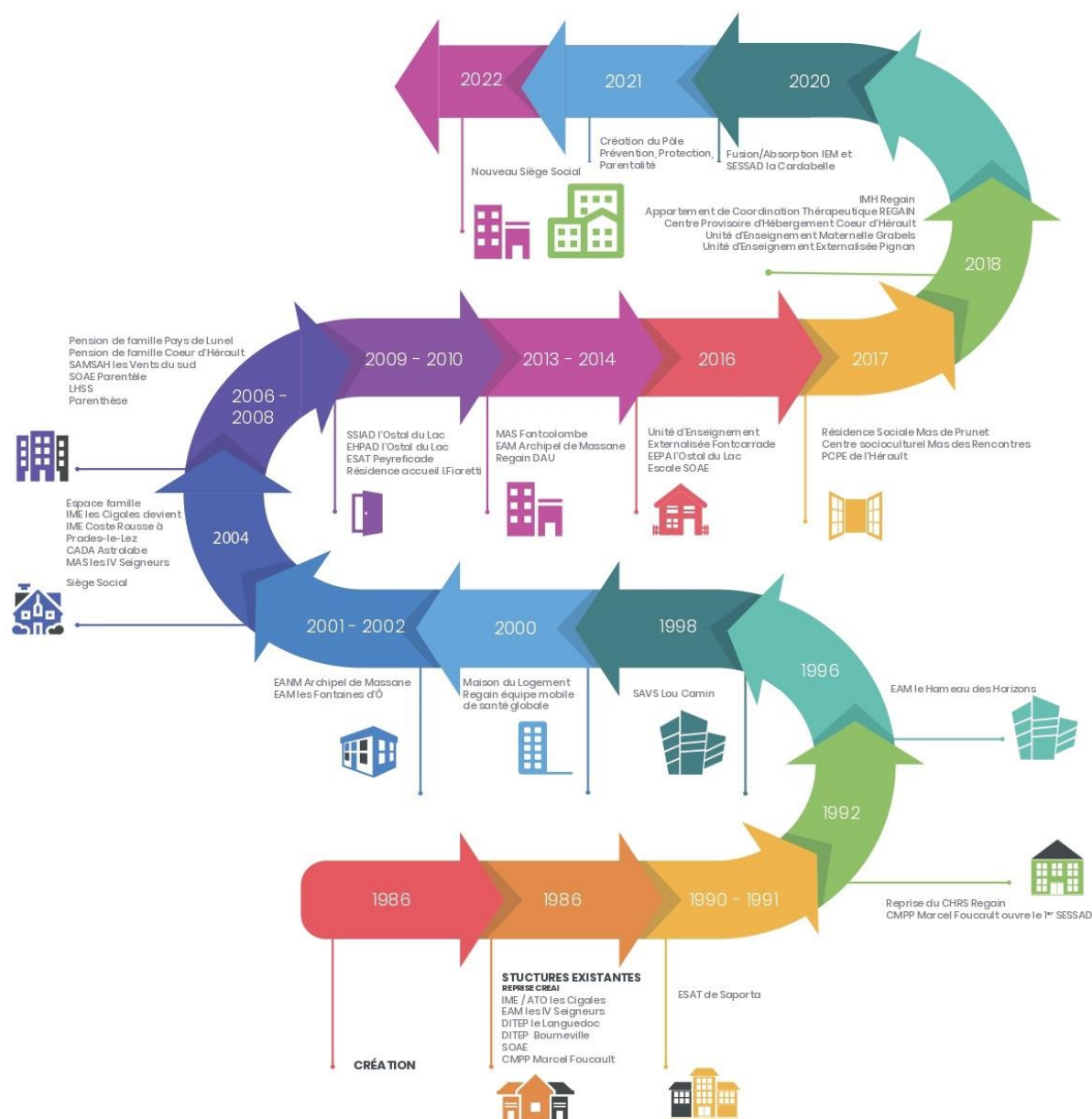
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Aide à la Vie Sociale

TDI : Troubles du Développement Intellectuel

I. L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ADAGES

Issue du CREAL Languedoc-Roussillon, l'association Adages est officiellement née le 27 avril 1985.



Elle accompagne depuis plus de 30 ans tout particulièrement :

- Des enfants et adolescents de la petite enfance à 20 ans, en difficulté ou en danger confrontés à des troubles psychologiques, à des difficultés scolaires et/ou à des contextes familiaux compliqués
- Des personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, troubles psychiques, cérébrolésées, polyhandicapées
- Des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées vieillissantes
- Des personnes ou des familles, en rupture sociale ayant besoin d'hébergement, d'aide à l'insertion sociale et/ou à la prise en charge de leur santé.

L'Adages décline cette finalité en trois missions principales :

- Accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est à la fois les accueillir, les protéger, les soutenir, les soigner et favoriser leur autonomie, leur inclusion et leur insertion
- Choisir de développer des réponses adaptées, innovantes en faveur des publics accompagnés
- Gouverner, diriger, évaluer, rendre compte dans le respect des valeurs démocratiques laïques et respectueuses de la place de chaque acteur dans l'organisation et d'une gestion rigoureuse et désintéressée des moyens qui nous sont confiés.

Chaque année, près de 7000 personnes de 0 à plus de 80 ans, sont accueillies et accompagnées dans les 29 établissements et 31 services adaptés à un public fragile. Situés dans l'Hérault, les structures sont organisées en 4 pôles : Pôle Enfance, Pôle Prévention-Protection-Parentalité, Pôle Adultes handicapés et Personnes âgées, Pôle Social.

- + de 1700 professionnels prennent soin de ces personnes au quotidien pour permettre un mieux-être et un mieux vivre
- Les salariés de l'Adages ont pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie pour chacun. Les équipes de terrain sont fortement mobilisées au service des personnes accueillies

10 engagements prioritaires sont pris pour les 5 ans de déploiement du projet associatif soit 2019-2024 :

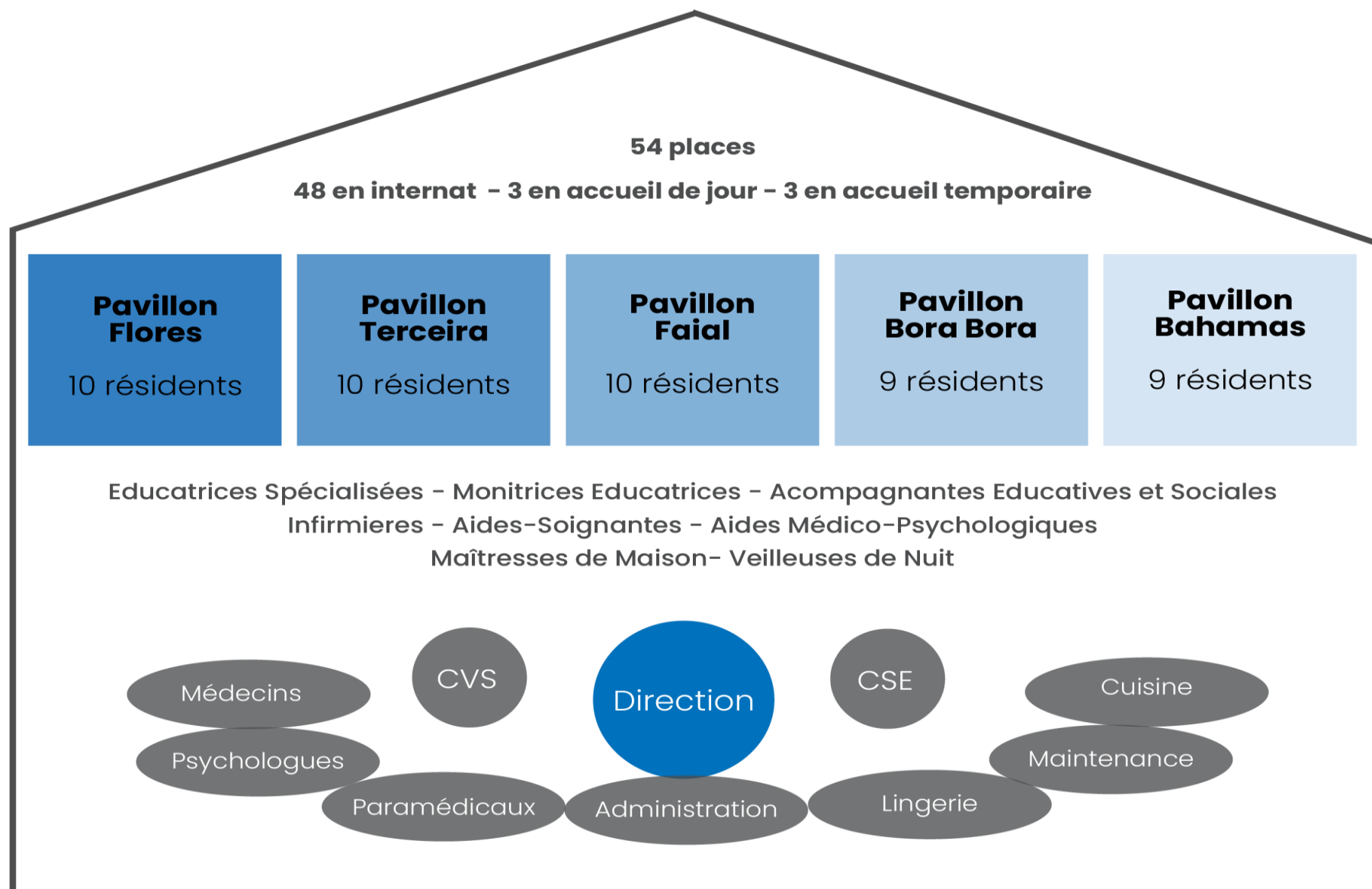
1. Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité
2. Délivrer des prestations de qualité
3. Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans son environnement
4. Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins
5. Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif
6. Conforter un management transversal et s'engager à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations
7. Moduler les ressources humaines au service du projet
8. Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine immobilier
9. Communiquer sur le sens de notre action et nos savoirs faire
10. Disposer d'un système d'information à hauteur des enjeux

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1. Fiche d'identité de la structure

Nom l'établissement	EAM HAMEAU des HORIZONS
Adresse	41 plan des Garrigues - CLAPIERS
FINESS EG (ou géographique)	340 798 420
Autorisations actuelles	Arrêté n°2017-812 -> renouvellement d'autorisation à partir du 4 janvier 2017 Handicap Psychique : 3 places d'accueil de jour, 3 places d'accueil temporaire, 38 places d'internat TDI : 10 places d'internat
Directeur de l'établissement	Mme LE MEUR Typhaine t.lemeur@adages.net
Organisme gestionnaire	ADAGES
Statut	Association Loi 1901
Adresse	125 Rue Clément-François Prunelle - 34 790 GRABELS
FINESS EJ (ou juridique)	340787589
SIRET	33977442400198
Téléphone	04 67 59 99 15

2. Organigramme de la structure



3. Les missions

Le Hameau des Horizons inscrit et légitime ses missions dans le cadre légal et réglementaire suivant :

- Loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- Loi n°2002-202 du 4 mars 2002 dite Loi Kouchner relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Circulaire d'application DGAS/SD3C/2005/224 du 12 mai 2005 relative à l'accueil temporaire des personnes handicapées
- Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,
- Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie,
- Loi n°2009-879 du juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires dite loi HPST
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement dite loi ASV relative au répit des aidants
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé comprenant la révision des modalités de l'Hospitalisation à la Demande d'un Tiers (HDT)

Plus globalement, l'établissement est régi essentiellement par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Code de la Santé Publique ainsi que le Code du travail.

Ouvert en 1996 [annexe 1 « la création et l'histoire »], le Hameau des Horizons a pour missions principales l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie du résident, l'accompagnement autour de l'accueil, l'hébergement, les soins médicaux et paramédicaux, les gestes du quotidien envers des adultes atteints de troubles psychiques stabilisés et/ou de déficiences intellectuelles, dans l'incapacité de vivre seuls au domicile.

Son autorisation d'origine répartit les places de la manière suivante :

- 50 places d'internat : 30 consacrées aux personnes adultes avec déficiences intellectuelles et 20 places aux personnes adultes en situation de handicap psychique
- 4 places d'externat

Par arrêté du 12 juin 2014, l'établissement conserve 54 places d'accueil mais modifie son fonctionnement comme suit :

- 48 places d'internat dont 10 places d'accueil pour adultes atteints de retard mental profond ou sévère
- 3 places d'accueil temporaire (semi-internat)
- 3 places d'accueil de jour (externat)

Depuis 2014, en accord avec les autorités de tarification et de contrôle, l'établissement s'oriente progressivement vers un accompagnement exclusif des personnes présentant un handicap psychique. L'EAM travaille donc avec ses partenaires à orienter progressivement les adultes porteurs de déficiences intellectuelles vers des structures plus adaptées à leur accompagnement. Au terme du processus d'orientation des résidents porteurs de trouble du développement intellectuel, le Hameau fera la demande de modification de son autorisation à la fois sur la définition de sa « clientèle » mais aussi sur sa conformité au guide de nomenclature de 2017 (décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESSMS).

Par arrêté du 27 avril 2017, l'autorisation du Hameau des Horizons est renouvelée par tacite reconduction par l'ARS et le Conseil Départemental à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 4 janvier 2032.

Le Hameau des Horizons est financé d'une part par :

- Une dotation globale dite « forfait soin », fixée par l'ARS. Depuis 2010, l'ADAGES a signé un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**, renouvelable. Ce contrat l'autorise à compter sur les crédits alloués pendant sa durée.
- Un prix de journée alloué chaque année par le Conseil Départemental de l'Hérault. 80% de ces financements vont aux crédits en personnels pour 75,42 ETP (ARS / 37,96 ETP et C.D. / 37,46 ETP)

4. Le public accueilli ou accompagné

L'établissement accompagne des personnes présentant « *une limitation d'activités avec restriction de participation à la vie en société subie dans leur environnement en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions mentales, cognitives ou psychiques.* » (Art. 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles). [Annexe 2 « définition du handicap psychique et TDI »]

Depuis 2014, dans l'objectif de tendre vers une évolution des résidents uniquement porteur de handicap psychique, les résidents porteurs de trouble du développement intellectuel sont progressivement réorientés au fil des années grâce à de multiples partenariats engagés, notamment vers des modalités d'accompagnement vers des services plus adaptés.

En 2022, 8 résidents porteurs de déficiences sont ainsi en attente de réorientation. Leurs dossiers sont en cours d'instructions dans un voire plusieurs établissements partenaires. Les familles et/ou mandataires sont associés à tous les niveaux des démarches. Il est à noter que chaque réorientation engendre à une nouvelle admission avec parfois la nécessité de réorganiser :

- Les lieux d'habitation de certains résidents pour maintenir un collectif pavillonnaire serein
- La répartition des professionnels pour maintenir un accompagnement pavillonnaire de qualité

En 2022, 40 adultes en situation de handicap psychique sont accompagnés en internat. Les 3 places en externat sont pourvues par des personnes atteintes de troubles psychiques tandis que les 3 places d'accueil temporaire reçoivent majoritairement des personnes en situation de handicap psychique (90 jours maximum). Toutefois, l'établissement accueille également des jeunes adultes en AT sur d'autres situations :

- En provenance d'établissements pour enfants comme des Instituts Médico Educatif (IME) afin de les aider à évaluer la meilleure orientation
- Porteurs de Troubles du Développement Intellectuel pour des adultes sans prise en charge dans un ESSMS afin de soulager des parents parfois vieillissants et les aider à trouver une alternative à des hospitalisations, souvent le seul recours dans les situations d'urgence

La majorité des résidents du Hameau des Horizons arrive à l'EAM après un parcours de vie déjà long, fait le plus souvent de méconnaissance de leur pathologie engendrant avec l'entourage proche des malentendus, déceptions, découragements et aussi parfois des ruptures. Avant d'être accueillis au Hameau des Horizons, les résidents ont un vécu de patients de clinique ou d'hôpital psychiatrique.

Le Hameau fait face au réel vieillissement de sa population et nécessite d'adapter son accompagnement. En 2022, la moyenne d'âge est de 44 ans pour les Accueils Temporaires et de 47 ans pour les résidents accueillis

en externat et internat. Les orientations ou réorientations se réfléchissent et s'organisent individuellement à la faveur des départs des résidents âgés de 62 à 65 ans, en référence au règlement départemental à l'aide sociale de l'Hérault. Les changements d'établissements se travaillent toujours aussi en fonction du handicap et des projets des personnes vers les Etablissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM), les Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM), les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) et les Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en tenant compte de leurs souhaits. En effet, dans une logique de parcours, les professionnels du Hameau soutiennent l'intérêt de la personne accompagnée sans substituer nos propres interprétations ou nos propres valeurs dans l'interprétation de la place du résident. Ainsi la parole de la personne doit être écoutée et entendue afin qu'elle puisse verbaliser son désir, ses besoins et être repositionnée en tant que sujet.

Certains adultes ont pour projet de vie de quitter le Hameau pour vivre seul en appartement. Il y a un phénomène d'identification aux personnes extérieures à l'établissement avec le souhait de pouvoir un jour être autonome. Des partenariats sont à envisager avec des établissements proposant des appartements thérapeutiques, de l'habitat partagé.

Le projet du Hameau repose sur le vivre ensemble.

5. La relation avec les parents, la famille et l'entourage

Le projet d'établissement s'articule autour des lois de 2002 (Droit des usagers), de 2005 (Egalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées) et de 2007 (Réforme des tutelles) pour accompagner la personne accueillie à occuper sa place dans l'établissement tout en préservant sa place auprès de ses proches.

Le Hameau des Horizons reconnaît le statut d'adulte des résidents et les compétences de la famille, des personnes ressources : familles nucléaires, familles élargies, familles d'accueil, familles de cœur, amis, relations affectives hors cadre familial qui se tissent au fil des années. Ce réseau relationnel, quelle que soit l'intensité de la relation entretenue, est maintenu au Hameau avec l'inscription du résident dans l'actualité des événements familiaux importants comme les naissances, les mariages, les fêtes de famille. Les proches peuvent aussi témoigner d'éléments de l'histoire de la personne accueillie. Les rencontrer permet aux équipes pluridisciplinaires, d'une part, d'ajuster l'accompagnement en fonction des croyances, cultures et habitudes de chacun et, d'autre part, de soutenir la parole et la posture du résident dans sa singularité.

Confrontés à des situations complexes et parfois conflictuelles du fait de l'hétérogénéité des demandes, souhaits, propositions des résidents et/ou de leurs représentants, les professionnels s'engagent à écouter, partager, négocier, faire des compromis afin d'être au plus près des besoins et des attentes de la personne accueillie (cf. Projet Personnalisé).

Il y a plusieurs modalités de rencontres avec les proches :

- A l'admission : c'est la première rencontre
- Autour du projet personnalisé (famille et/ou tuteurs)
- Les rendez-vous ponctuels ou réguliers
- Les contacts téléphoniques

Ces rencontres reposent sur le respect réciproque de la place de chacun (résidents, proches, professionnels) et s'appuient sur le contenu de ce que l'on va restituer au résident et les modalités de cette restitution.

Un espace de parole intitulé « **Groupe de Paroles Parents** » est également réservé aux parents à raison d'une fois par trimestre autour d'un thème proposé par l'équipe de cadres et animé par le psychiatre et les deux psychologues.

Tous les ans, les parents sont invités par l'établissement. Les résidents ont la possibilité d'inviter deux personnes de leur choix à la fête de l'établissement.

Depuis 2016, grâce au soutien financier des organismes de contrôle et d'évaluation, un salon d'accueil a été aménagé dans l'enceinte de l'établissement mais à l'extérieur des pavillons où vivent les résidents. Ce lieu préserve l'intimité de la rencontre comme celle des pavillons. En effet, la venue de personnes extérieures, directement sur leur lieu de vie, génère des perturbations dans le quotidien des résidents qui peuvent réagir par des comportements de retrait, des angoisses réactionnelles.

Si l'établissement est le lieu de vie des résidents dans lequel chacun bénéficie d'un espace privatif, il est aussi l'espace de rencontre privilégié avec les familles, les amis, les proches. Ces temps de rencontres sont, en amont, prévus et organisés par les cheffes de service afin qu'un professionnel se rende disponible.

6. La nature de l'offre de service et son organisation



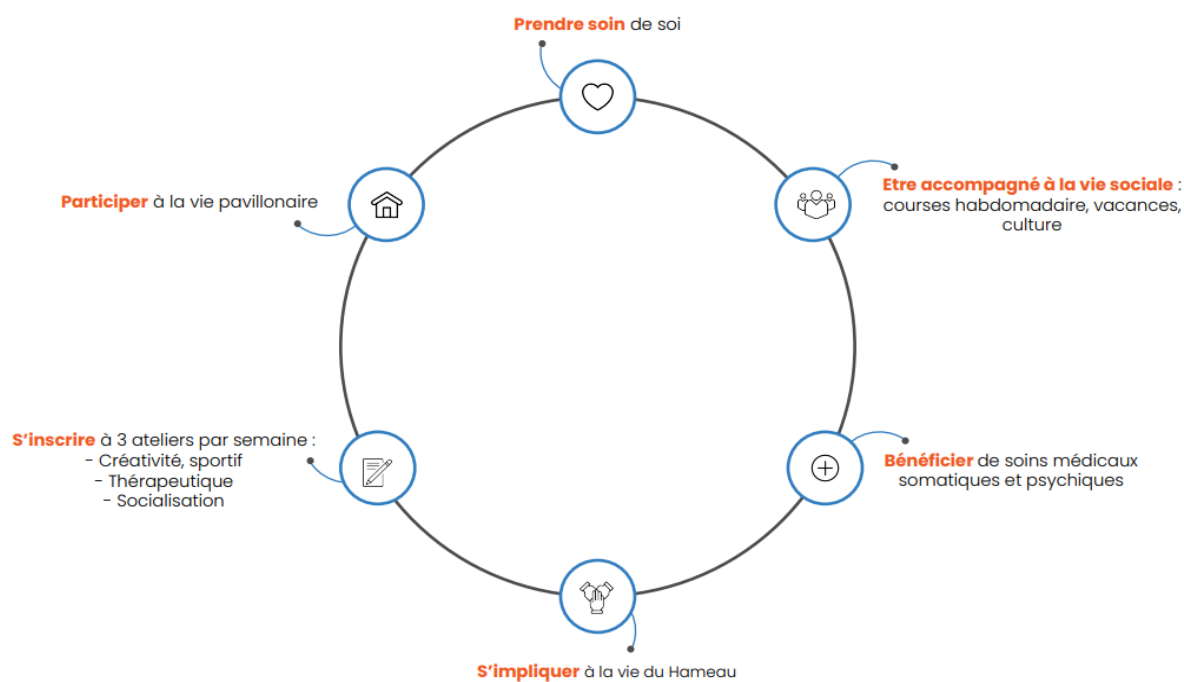
6.1 Modalités d'accueil

Pour les adultes en situation d'handicap psychique ou porteurs de Troubles du Développement Intellectuel, l'accueil et l'accompagnement éducatif et thérapeutique sont d'abord une rencontre humaine avec plusieurs professionnels avec tout ce qu'une rencontre comporte d'inattendu, de non prévisible et d'improvisation.

Cette possibilité de rencontre peut se jouer lors de temps de soins formalisés (entretiens, soins programmés, ateliers thérapeutiques), lors de moments non programmés, informels (accompagnements, conversations, demandes particulières) en lien avec le « vivre avec » et le partage des aspects de la vie quotidienne.

Les « soins informels » font partie du savoir-faire expérimenté du personnel du Hameau des Horizons. En cela, ils s'appuient sur le réel, les méandres du journalier et de ses objets comme autant de situations utilisées potentiellement comme des médiations à la relation.

Ainsi, la proposition d'accueil et d'accompagnement des résidents du Hameau des Horizons se décline schématiquement comme ci-dessous :



Le dispositif institutionnel de l'EAM est conçu autour du « prendre soin » de chacun des résidents, tant au plan somatique que psychique, dans une visée globale de leur accompagnement à « être au monde ». C'est un dispositif qui s'articule autour du projet de se restaurer « soi », de se réconcilier avec son histoire pour aller vers les autres en étant davantage serein.

Si les projets des personnes sont individuels et travaillés tout au long de l'année, ils tiennent compte aussi du collectif pavillonnaire dans lequel s'inscrit le résident et plus largement de l'institution voire de la société.

En effet, la politique sociale en faveur des personnes en situation de handicap stipule que le parcours des adultes concernés doit être coordonné en fonction de l'évolution des troubles, dans une dynamique et un souci de prévention des ruptures. Ainsi, le projet des résidents du Hameau des Horizons est co-construit dans cette perspective et non avec l'institution comme une fin en soi. En outre et pour participer au processus d'inclusion, certains accompagnements proposés se mettent en œuvre dans un principe de décroisement et d'ouverture vers l'extérieur et la cité.

L'EAM dispose de 5 pavillons, lieux de vie, accueillant chacun 10 résidents qui bénéficie d'un espace privatif (chambre dont il a la clés et salle d'eau avec WC) et d'espaces communs à partager : salle à manger, salle TV, jardin. Les salles d'ateliers éducatifs et thérapeutiques sont installées dans le pavillon administratif afin de différencier lieu de vie et lieu de soin.

6.2 L'Internat

L'accueil des personnes en internat se caractérise par un hébergement continu : l'établissement est leur lieu de vie, leur chez-soi.

Organisation et modalités d'une journée type :

Une journée type d'un résident se compose de temps de vie quotidienne, de soins, d'accompagnement individuel et personnalisé et d'ateliers en collectif. Tous ces temps sont accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire composée à la fois de personnels soignants et de personnels éducatifs.

Afin de favoriser l'ancrage dans la réalité, différents moments de la journée sont identifiés et repérés :

- Le matin de 7h30 à 10h30 : les résidents sont soutenus et guidés, en fonction de leurs besoins, sur les temps de prise du petit déjeuner, de traitement et d'aide à l'hygiène.
- Entre 10h30 et 12h30 : les résidents participent aux ateliers thérapeutiques ou éducatifs en dehors des pavillons. C'est aussi le temps de la rencontre des résidents et des professionnels des autres pavillons puisque les ateliers sont transversaux.
- De 12h30 à 14h : les repas sont pris sur chaque pavillon, dans un moment de partage et d'échange. Les résidents s'inscrivent dans la vie des tâches quotidiennes du pavillon en mettant la table, en débarrassant les couverts. La question de la participation au lieu de vie prend ici toute son importance.
- L'après-midi, de 14h30 à 17h est dédié à la participation aux ateliers.
- A partir de 17h : il s'agit d'un temps de convivialité plus calme dans le pavillon ou d'accompagnement personnalisé à l'extérieur de l'établissement ou celui de regroupement inter pavillonnaire autour d'activités transversales : jeux, « cinéclub », baratin. Le Baratin est un lieu convivial pour consommer une boisson sans alcool, sous les pins, au sein du Hameau des Horizons. Equipé de tables et de chaises, situé à proximité du boulodrome, ce bar temporaire construit initialement avec des palettes a vu le jour en 2010 pour financer un projet de transfert en Corse. Au regard de son succès, le Baratin est pérennisé et construit en pierre et propose une ambiance musicale. En été, il est tenu chaque semaine par un nouveau résident qui s'inscrit sur le planning des permanences. Accompagné d'un animateur, le résident s'occupe du service des boissons, de la caisse, des stocks et des achats de boissons. Basé sur la co-construction (démarche visant l'inclusion), le Baratin favorise l'autonomie des personnes qui se sentent utiles et valorisés.
- De 19h à 20h30 : les résidents dînent sur chaque pavillon.
- A partir de 21h45 : arrivée des professionnels de nuit qui prennent le relais pour assurer les soins, la réassurance et répondre aux demandes des résidents.

6.3 L'externat (ou accueil de jour)

Les résidents en externat sont accueillis dans les pavillons en journée excepté 4 semaines par an. C'est l'occasion pour eux de bénéficier entièrement de l'étayage de la vie collective et de se sociabiliser davantage au contact d'un groupe de pairs. C'est aussi le moment de reprendre avec le coordinateur de projet les aspects de la vie quotidienne qui nécessite un accompagnement : question de la ponctualité, de l'organisation domestique, de l'hygiène. En plus, de l'accompagnement sur le pavillon, les équipes éducatives se sont organisées, sans moyen supplémentaire, pour intervenir au domicile de 2 résidents externes pour participer à l'élaboration d'un repas ou aller faire des courses de la semaine.

L'équipe médicale coordonne, en lien avec le médecin, les parcours de soin des résidents en externat au même titre que les résidents accueillis en internat : prises de rendez-vous médicaux, accompagnements, préparation des traitements par la pharmacie.

6.4 L'Accueil Temporaire (AT)

Trois places en diffus permettent d'accueillir pendant 90 jours à l'année, chaque personne, adressée soit par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et plus particulièrement le service des Sophoras, soit par des cliniques, soit par des familles.

Ces séjours ont pour but de soulager les « aidants familiaux » dans l'accompagnement quotidien de leur proche en situation de handicap ou d'évaluer une orientation en EAM ou dans l'attente d'une admission en internat au Hameau.

Après la procédure d'admission, les personnes sont accueillies dans un premier temps pour une période de sensibilisation d'une semaine. Puis à l'issue d'un bilan entre le résident et l'établissement, des séjours de plus longue durée peuvent être programmés. Lors de la période d'observation, la personne peut participer aux ateliers et se familiariser avec le fonctionnement du mode de l'internat. Elle participe ensuite aux différents ateliers et s'inscrit pleinement dans le collectif pavillonnaire et institutionnel.

6.5 La Commission d'admission

Sont admis au Hameau des Horizons, les adultes de 20 à 65 ans, détenteur d'une décision d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées vers un EAM.

Les dossiers retenus pour le passage en commission concernent des personnes venant en séjours réguliers sur les places d'accueil temporaire. Quand elles ne correspondent pas à l'autorisation du EAM pour des raisons d'âge ou de pathologie, les parents ou les services à l'origine de la demande, en sont informés.

Les personnes qui séjournent en accueil temporaire de manière régulière ont, pour la plupart, le projet d'intégrer un ESSMS. Ces séjours réguliers leur permettent d'intégrer progressivement un collectif dans le médico-social, d'y prendre place comme résidents en participant aux tâches quotidiennes du pavillon et de bénéficier des ateliers thérapeutiques. Ce temps d'adaptation, parfois long, est nécessaire.

Dans l'Hérault, les résidents des EAM sont tenus d'être réorientés à 65 ans. Or la sortie des personnes en situation de handicap psychique à 65 ans est devenue de plus en plus difficile au regard du manque de places en unité de Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) en EHPAD.

Les places vacantes au Hameau des Horizons sont liées à un décès ou à un départ d'un résident pour rapprochement familial, vers un EHPAD en raison de son âge, vers des ESSMS plus adaptés dans le cadre de la réorientation des adultes présentant des Troubles du Développement Intellectuel.

La commission d'admission est composée de la directrice, des cheffes de service, du médecin psychiatre et des psychologues. Lorsqu'une place se libère, cette commission se réunit pour étudier les demandes issues des dossiers de la file active de l'accueil temporaire et prendre une décision. Au cours de cette commission, plusieurs critères sont évalués ainsi de statuer de manière la plus objective :

- Situation psychiatrique stabilisée.
- Situation sociale actuelle.
- Situation critique au regard des autorités.
- Parcours hospitalier.
- Évaluation psycho sociale des accueils temporaires.

Chaque admission se fait au regard de la composition du groupe du pavillon où la place est vacante afin de préserver l'équilibre du collectif.

En moyenne, chaque année, une quinzaine de résidents participent à des séjours en accueil temporaire dans l'objectif :

- De travailler le vivre ensemble car pas encore stabilisés.
- De bénéficier de répit familial ou d'établissement partenaire.
- De découvrir un ESSMS et la vie en collectivité.
- D'être accueillis prochainement en internat permanent.

Une fois la décision d'admission prise, les cheffes de services et le médecin psychiatre ou les psychologues rencontrent les parents, les proches, les tuteurs pour formaliser et recueillir davantage d'éléments d'anamnèse sur la personne en passe d'être accueillie définitivement.

Cette première rencontre avec les représentants légaux, la famille et les proches est essentielle car elle va nouer le lien entre eux et l'institution au bénéfice de l'accompagnement de la personne accueillie. Les parents et/ou les tuteurs sont informés du fonctionnement de l'établissement et de la possibilité de personnaliser la chambre et la salle d'eau individuelle mise à disposition, si la personne le souhaite, selon ses moyens.

Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement de l'EAM, le contrat de séjour ainsi que la charte des droits et des libertés de la personne accueillie sont remis à la personne et à ses représentants. A plusieurs reprises, tout au long de leur accompagnement, ces documents seront ré-évoqués en entretien avec le coordinateur de projet ou avec la cheffe de service.

7. Les principes d'accompagnement

7.1 Le projet éducatif

Afin d'éviter que le temps de chaque résident ne soit un long continuum que rien ne viendrait rythmer, celui-ci est scandé par diverses modalités d'accompagnement :

- **Les temps de la vie quotidienne** : la nature des difficultés à être au monde des résidents, suppose que les animateurs soient vigilants sur la forme d'aide dont chacun a besoin au quotidien pour prendre soin de soi ; ces temps-là, bien que répétitifs, sont à dynamiser, au jour le jour, pour éviter la routine, mais aussi les tensions que répercutent certains adultes à l'idée que l'on pourrait les assister sur des moments aussi intimes que prendre sa douche, par exemple.
- **Les ateliers thérapeutiques** : proposés par l'équipe paramédicale, ils se font sur prescription du médecin psychiatre. En son absence, une réflexion en équipe pluridisciplinaire est engagée autour du projet du résident. Les ateliers sont conduits par les professionnels (psychologues, infirmières, musicothérapeute, ergothérapeute, psychomotricienne, enseignant en Activités Physiques Adaptées). Ces ateliers-là sont dits fermés au sens où les résidents qui y participent, le sont sur indication du médecin. Ils sont obligatoires et renouvelables sur prescription.
- **Les ateliers éducatifs** : en 2022, une formation collective de 3 jours en intra a permis d'accompagner les équipes sur les modalités d'animation, de méthodologie et de mise en place des ateliers permettant de renforcer la qualité de cette modalité d'accompagnement caractéristique du Hameau. Ce travail exige de connaître les fondamentaux essentiels à la mise en place d'un atelier et d'étudier sa pertinence : le médium choisi, les modalités d'accueil et d'accompagnement, la dynamique de groupe qui s'instaure, l'intérêt psychique qu'y trouve la personne et l'évaluation qui en découle

Objectifs et compétences visés de la formation :

- Acquérir une base dans l'animation d'atelier afin que ce dernier prenne tout son essor et puisse se développer en fonction du médium et de la sensibilité de l'animateur.
- Connaître et poser les bases de méthodologie.
- Construire un espace relationnel créatif, ludique, social et subjectif où un cadre doit prendre sens.
- Articuler et rendre compte sur le projet personnalisé : ce qui s'y déroule tant dans le rapport à soi, qu'au groupe.

Les temps d'ateliers animés par les équipes éducatives : la diversité des ateliers proposés s'adapte aux besoins des résidents accueillis : ateliers sportifs autour du corps, ateliers de créations manuelles et d'expression artistique, ateliers culturels et de socialisation, ateliers cognitifs.

L'établissement demande aux résidents de s'inscrire à au moins trois ateliers par semaine. Néanmoins cette règle est appliquée sans rigidité. Ce principe a pour but de limiter l'errance en favorisant les temps de socialisation autour d'un support, médiation à la relation. ; pour les adultes présentant une déficience intellectuelle s'inscrire dans au moins trois ateliers n'est souvent pas un problème car ils peuvent être très demandeurs de lien avec les autres, quel que soit le support. Les personnes en situation de Handicap Psychique sont parfois dans l'impossibilité de s'y rendre, alors le retour à ce principe institutionnel s'impose pour soutenir leur présence dans le collectif.

Le Hameau des Horizons propose aux résidents de nombreux ateliers qui viennent ponctuer le temps et différencier les espaces. La créativité, l'invention ont toujours leur place au sein du Hameau, aussi bien dans les actes que dans la pensée collective. Des activités de type artistique tel que l'écriture, la peinture, la mosaïque, le modelage, la musique ou le chant permettent de mettre en lumière les capacités de chacun, son imaginaire et parfois ses rêves.

Rechercher ce qu'il y a de beau chez l'autre à travers son expression, son écriture ou son style, c'est venir reconnaître sa singularité, sa différence et confirmer son appartenance au monde. L'art fait place aux rêves, à

l'imaginaire où tout devient possible, il permet de supporter le réel sans l'enfermer, le cadenasser. Il laisse place aux erreurs, aux accidents, au questionnement, au doute mais aussi à la réflexion, à tout ce qui rend une institution vivante. Il repousse les limites du réel et ouvre de nouveaux espaces singuliers au collectif et à une possible remise en forme.

Claude ALLIONE (psychanalyste) dit que cette part des rêves est nécessaire pour qu'une institution puisse vivre. Jean OURY (psychiatre) dit que l'espace doit rester ouvert sans quoi cette part de rêve s'étiolo au risque de disparaître.

L'Art est un langage plastique et flexible, il s'agit d'une voie de communication pour le résident avec son monde intérieur. Il soigne car il fait du bien. Il déplace les limites et modifie les représentations. Il est nécessaire pour les institutions.

Par ailleurs, depuis plusieurs années une troupe d'acteurs dite « Théâtre à l'horizon » a été créée au sein du Hameau des Horizons. Celle-ci travaille avec un metteur en scène professionnel et des animateurs pour monter une pièce, chaque année, qui est jouée lors de deux représentations dans une salle de Clapiers ouverte au public.

La fête annuelle de l'établissement et le marché de Noël sont aussi l'occasion de préparer des ateliers à l'année et de montrer leur création aux parents et partenaires invités.

A partir des souhaits des résidents, l'établissement organise plusieurs transferts par an. Même si les orientations des transferts sont souvent sportives ou culturelles, ce ne sont pas des vacances mais des temps dédiés au vivre ensemble hors du quotidien institutionnel. Ces transferts sont extrêmement riches d'enseignements pour les professionnels du Hameau des Horizons sur la réalité des difficultés et les aptitudes des résidents à s'acclimater à des situations inconnues. L'équipe de cadres vérifie la faisabilité des projets et valide la participation des personnes aux transferts sur proposition des éducateurs.

7.2 Le projet de soins

Il fait partie intégrante du projet d'établissement et a pour but de veiller à la santé des résidents. Le service soins est composé :

- D'un médecin généraliste responsable du suivi médical des résidents, de la bonne pratique des soins. Il coordonne le parcours médical des résidents et fait appel à son réseau professionnel et relationnel en cas d'hospitalisation en milieu spécialisé : services de psychiatrie du CHU de Montpellier, cliniques privées psychiatriques.
- D'infirmières qui reçoivent le résident à son admission et recueillent les données médicales, mettent en place le traitement avec la pharmacie de Clapiers, assurent les suivis nécessaires pour la bonne santé du résident (ophtalmologue, cardiologue, bilan sanguin), créent le dossier informatisé et la fiche de liaison, planifient la visite médicale avec le médecin une fois par an, font le lien avec les différents intervenants qui apportent leur expertise dans l'équipe pluridisciplinaire, assurent un travail de veille sanitaire en intervenant chaque jour durant deux heures sur un des 5 pavillons.
- De professionnels soignants intervenant dans les pavillons qui :
 - Réceptionnent et contrôlent les piluliers, les distribuent sur les pavillons et veillent à la bonne prise des traitements, réalisent la mise à jour des traitements selon les changements de posologie et le renouvellement des prescriptions.

- Accompagnent les résidents aux différents rendez-vous médicaux (urgences, suivis annuels) accompagnements personnalisés.
- Assurent le lien avec le médecin généraliste de l'établissement, les spécialistes, les familles ou les représentants légaux.
- Prodiguent les soins nécessaires pour la bonne santé des résidents (injection retard, pansements, traitement pour la douleur, gestion des urgences, épilepsie, campagne de vaccination, campagne de test Covid et mise en sécurité de tous).
- Préparent les séjours en famille, les vacances, les transferts pour la bonne continuité des soins.
- Participent aux différentes réunions avec les équipes, les paramédicaux et collaborent aux projets personnalisés.
- Accueillent les résidents venant pour un séjour temporaire, se mettent en contact avec leur établissement pour vérifier leur prise en charge et leur traitement.
- Gèrent le stock en provenance de l'infirmierie, les trousseaux de secours des pavillons et des veilleurs de nuits.

8. L'orientation « Après Hameau »

Le travail d'orientation du Hameau s'articule autour de plusieurs axes :

- Pour les résidents ayant atteint l'âge de 65 ans : une orientation est prévue en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Une dérogation est envisageable et demandée par le tuteur si aucune possibilité d'admission n'a été trouvée en EHPAD.
- Pour les personnes atteintes d'un handicap lié à un trouble du développement intellectuel : une réorientation dans d'autres ESSMS est prévue en raison de l'évolution depuis 2014 de l'autorisation du Hameau qui accueille les personnes atteintes d'un handicap psychique (schizophrénie et psychose).
- Pour les résidents qui souhaitent quitter le Hameau : le personnel met tout en œuvre pour soutenir et accompagner le parcours d'orientation des résidents (rapprochement familial, projet de vie, évolution de sa santé).

8.1 L'orientation en EHPAD

C'est un travail qui se fait selon plusieurs critères :

- Selon les souhaits des résidents : secteur géographique, établissement, projet de vie, budget.
- Selon les souhaits de la famille.
- Selon les ressources financières du résident.

Le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) étant plafonné, l'orientation vers un établissement habilité à l'aide sociale est privilégiée.

Le recueil des souhaits des résidents et de leur famille est réalisé tout au long de l'année avec le coordinateur de projet, les cheffes de services, les psychologues et les tuteurs. Certains résidents n'ayant pas de famille, le tuteur est partie prenante de ce projet de vie.

Une fois les EHPAD sélectionnés, la Cheffe de service et la secrétaire médicale complètent le dossier en lien avec les tuteurs. Les demandes seront prochainement saisies sur le logiciel VIA TRAJECTOIRE : service public, gratuit et sécurisé qui propose une aide à l'orientation personnalisée. Le dossier est envoyé à plusieurs établissements et permet de suivre la liste d'attente.

Dans la mesure du possible, l'équipe éducative accompagne les résidents dans les établissements pour une visite afin de leur permettre de se projeter. Des EHPAD partenaires permettent de travailler longtemps en amont l'entrée en établissement en accueillant nos résidents une journée par semaine et parfois plus. Il serait important de développer ces partenariats. Ainsi lorsque l'EHPAD signifie qu'une place se libère, une visite est organisée. A la suite de cet entretien, si l'admission se confirme, un séjour est organisé pour que le résident puisse commencer à intégrer son nouveau lieu de vie.

8.2 L'orientation en MAS

Le processus d'orientation est un peu différent. Il faut faire une demande d'orientation en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Une fois l'accord obtenu, le montage du dossier est réalisé par la cheffe de service et la secrétaire médico-sociale puis envoyé par courrier.

La Cheffe de service et une éducatrice spécialisée suivent les dossiers chaque mois. En l'absence de réponse, la cheffe de service relance par mail ou par téléphone la MAS et assure un suivi écrit des réponses obtenues.

La MAS examine le dossier en commission d'admission. Elle envoie ensuite sa réponse par courrier pour informer le Hameau si le résident est admis, sur liste d'attente ou non admis.

Certaines MAS accueillent les résidents au cours d'un stage de quelques jours permettant au résident de s'immerger dans l'établissement demandé.

8.3 L'orientation vers un autre EAM

Certains résidents expriment le souhait de partir du Hameau soit :

- Pour un rapprochement familial
- Pour changer d'établissement après plusieurs années passées au Hameau.
- Pour un accompagnement plus adapté à leur pathologie.

L'orientation vers un autre EAM est également soumise à la constitution d'un dossier et à la décision de la commission d'admission.

Les résidents ont la possibilité de faire une demande de séjours réguliers d'accueil temporaire sur le nouvel établissement afin qu'ils puissent se projeter dans leur futur lieu de vie.

9. Les principes d'intervention

Dans le respect de nos valeurs associatives, l'EAM le Hameau des Horizons privilégie une éthique professionnelle basée sur des notions de bientraitance, de responsabilisation, d'implication professionnelle et de respect de la personne.

Les pratiques exercées au Hameau obéissent à une éthique visant à promouvoir le respect et le bien-être des résidents. Les professionnels adhèrent à des valeurs de bientraitance qui impliquent notamment :

- Une attention constante soutenue par une posture d'observation et de présence attentive.
- Une parole respectueuse.
- Une démarche continue d'adaptation aux besoins des résidents soutenus par une présence relationnelle.
- Un positionnement adapté à l'égard des résidents.

Les principes d'intervention des professionnels de l'EAM le Hameau des Horizons reposent sur :

- Le principe de **bientraitance**
- Le principe de **confidentialité des données** : les modalités d'organisation mises en place garantissent la confidentialité, notamment sur la transmission des informations ou les visites des familles.
- Le principe **éthique** permet une réflexion collective partagée et un questionnement pour maintenir vivant le désir d'agir *pour* et *avec* l'autre
- **L'exercice des droits et libertés** de la personne accompagnée.
- **La pluridisciplinarité** : tant au plan intra pavillonnaire que dans l'établissement, elle apporte à l'usager la garantie de regards croisés sur la complexité de sa personne. Les professionnels transmettent les informations, soutiennent les décisions prises en équipes afin de garantir une continuité et une cohérence de l'accompagnement.
- **La juste distance** : elle est toujours à ajuster entre le professionnel et le résident, ni trop près, ni trop loin au sein du pavillon mais aussi de l'ensemble de l'établissement.
- **La reconnaissance de la singularité de chacun** : même si pour la MDPH, le handicap principal des personnes fait orientation vers notre établissement, celui-ci se décline de façon toute particulière pour les personnes accueillies au Hameau des Horizons.
- **Le souci d'une prise en charge individuelle**, le plus possible à organiser au sein du collectif institutionnel pour concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.
- **La Co-construction** du projet institutionnel, des projets personnalisés, de l'espace habité garantit aux personnes qu'aucune décision les concernant ne sera prise sans les avoir informé et avoir recueilli leur consentement libre et éclairé.
- Le principe de base est le **vouvoiement** des résidents.

L'accompagnement des résidents et des questions institutionnelles communes sont l'affaire de tous et impliquent une certaine transversalité. En effet, si l'accompagnement quotidien est organisé et pensé par pavillon, parce qu'il est le lieu de vie de chaque résident accueilli, il est nécessaire que l'accompagnement soit pensé plus largement.

Un résident accueilli sur un pavillon peut être amené à déménager au même titre que les équipes (mobilité). L'absence de cloisonnement dans l'accompagnement permet une réflexion et une pensée collective autour des résidents accompagnés. Bien souvent, ce sont les richesses des compétences des uns et des autres qui permettent un accompagnement adapté et de qualité. Les réunions inter pavillonnaires garantissent ce principe. En outre, l'agencement est pensé pour permettre de se retrouver sur « la place des rencontres », espace dédié au cœur de l'établissement.

10. Expression et participation des résidents à la vie de l'établissement

Quelle que soit la nature du Handicap des personnes accueillies au Hameau des Horizons, les adultes sont parties prenantes de leur accompagnement. Le soutien à la prise de décision et l'aide à l'expression des choix de vie constituent un axe fondateur et crucial du projet d'établissement.

Les troubles du développement intellectuel ou le handicap psychique impliquent un certain mode de communication : certains utilisent les mots, même s'ils ne sont pas parfois porteurs du sens commun, d'autres n'y ont pas accès. Ils ont pour autant tous, le droit de s'exprimer pour tout ce qui les concerne. En ce sens, tous les salariés du Hameau des Horizons ont le souci de recueillir la « parole » des résidents afin qu'ils expriment leur volonté sur leur quotidien, leurs soins, leurs projets d'ateliers, de vacances, d'avenir.

Les supports à expression sont nombreux et variés et dépendent du niveau cognitif de chaque résident.

L'ergothérapeute aide les résidents à trouver, à créer autant de **médiations** que nécessaire : pictogrammes, supports visuels, tactiles, gestes, codes... En cas de besoin, les postures non verbales des personnes sont interprétées par les professionnels et restituées aux résidents afin de s'assurer de la compréhension.

Dans les pavillons, **un organisateur de journée** est affiché : en mode collectif, mais aussi individuel si besoin. L'écrit et l'image fixent la parole ou le rendez-vous, y compris pour le non lecteur qui pourra le montrer à chaque salarié, autant de fois qu'il faut, pour s'assurer de la validité du message inscrit sur le papier. Des affichages facilitant le repérage et l'organisation des locaux sont mis en place sur le modèle FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Une réunion de résidents hebdomadaire, d'une heure, est co-animée sur chaque pavillon par une psychologue et les animateurs présents. L'ordre du jour est à l'initiative de chaque participant. Dans la mesure du possible, un compte-rendu synthétique est transcrit par un résident sur un cahier qui reste consultable toute la semaine. Cette réunion revêt un caractère obligatoire, représente une instance de partage et de régulation de la vie quotidienne du pavillon, où chacun à son tour, est soutenu pour s'exprimer (prendre la « parole ») au sein du groupe avec l'assurance qu'il sera écouté. La règle étant que le propos concerne le collectif. Il y est traité de diverses questions : les inter-relations, l'ambiance sur le pavillon, les projets collectifs en cours (anniversaires, fêtes de fin d'année, fêtes du Hameau, départs à la retraite), les propositions d'invitations ou de sorties : soirées, spectacles, restaurants, week-end), de sorties (promenades, cinéma, « puces », évènements culturels) ou de journées à thèmes (sport adapté, matchs).

Il y est aussi question d'évoquer les temps de tension et de rappeler les règles de vie sur certains pavillons. Cette réunion se conclut par l'inscription de chacun à la participation aux tâches domestiques.

En l'absence de la psychologue, un animateur du pavillon garantit cet espace de parole où sont abordées le quotidien, les sorties souhaitées et le menu du repas préparé à venir.

L'entretien individuel est l'occasion pour certain résident d'avoir « un temps à lui » avec un membre de l'équipe pour aborder les sujets qui lui tiennent à cœur. Selon le projet personnalisé du résident, l'entretien est hebdomadaire ou mensuel. Il se passe à l'heure dite dans le bureau du pavillon, porte fermée et dure au maximum une demi-heure. Le Dr GABBAÏ institue la nécessaire régularité de ces temps consacrés à chaque résident, individuellement, afin que « tout ne soit pas dans tout » et parce que chaque personne accueillie doit penser « qu'elle le vaut bien », qu'elle a suffisamment de valeur pour qu'on lui accorde ce temps, « rien qu'à elle ». Certains entretiens peuvent être spontanés et à la demande du résident ou du salarié.

Le Conseil de la Vie Sociale, se réunit une fois par trimestre et fait l'objet au Hameau des Horizons d'une préparation particulière pour ce qui concerne la participation de l'usager. Cela se passe en atelier « préparation du CVS » une fois par trimestre. Le président du CVS, membre des résidents y assiste, aidé par un salarié des équipes pavillonnaires. Une fois toutes les questions de la vie quotidienne synthétisées, elles sont adressées à la direction afin de mettre en forme l'ordre du jour de la prochaine séance. Les comptes rendus une fois approuvés en séance sont envoyés à chaque famille. Cette transmission favorise l'information des parents et ouvre des échanges avec leurs représentants ; elle améliore aussi la coopération et conforte la confiance.

11. Vie affective et sexuelle des résidents

« Accepter ou refuser une demande, donner son assentiment ou condamner l'acte d'un résident : tout nous expose à être hors la loi. En effet, rappelons-le, si nous restons strictement dans le champ de la légalité, les adultes handicapés mentaux n'ont rien à attendre de nous en matière d'interdit et d'autorisation. Peut-être

s'agit-il alors de trouver une distance suffisamment juste, de rester à l'écoute des manifestations des personnes, d'entendre leurs paroles, de percevoir une demande d'interrogation plus qu'une demande de permission et de les accompagner sur le chemin d'une possible rencontre avec l'autre, considéré comme partenaire à part entière, comme objet d'amour. » Christian Juncker¹

La fréquentation au quotidien d'adultes, homme et femme, au sein de l'EAM ou à l'occasion d'événements inter établissements ou de séjours de vacances crée l'occasion de rencontres privilégiées selon les « affinités » de chacun.

Des couples de résidents se font et se défont au fil du temps. A leur demande, ils peuvent librement passer les nuits ensemble pour peu qu'en amont, nous nous soyons assurés que telle est bien la volonté de chacun et que, dans l'expression de cet échange intime chacun y soit respecté et qu'il y ait le moins de débordement possible sur le collectif des autres résidents.

Les questions affectives et sexuelles des résidents sont abordées, avec ceux qui le souhaitent, soit en entretien individuel avec un membre de l'équipe pavillonnaire, soit avec psychologue et/ou le psychiatre mais aussi en atelier « Paroles de femmes » par exemple.

Différentes formations ont lieu sur la question délicate du consentement ou « Comment en tant que professionnel s'assurer sans s'immiscer du consentement des deux individus désirant former un couple ? » ; « Comment un tiers médiateur, animateur...institution peut-il interférer dans une relation d'intimité, si ce n'est pour garantir une certaine sécurité de l'individu dans ses droits, son intégrité, dans ce qu'il est et qu'il ne peut pas défendre seul ? »

L'intervention reste difficile, l'enjeu ne nous appartient pas et nous ne savons pas ce qu'il est. Doit-on pour autant se dire que le consentement est non évaluable et encore plus dans le secteur spécialisé car nous restons garants de la sécurité physique et psychologique des personnes que nous accueillons. De nombreux facteurs rentrent en compte (l'histoire personnelle et familiale, la pathologie...). Il nous faut accepter que certaines choses nous échappent, chaque consentement a ses raisons propres de part et d'autre, chaque consentement à sa manière d'être et il n'existe aucun consentement identique.

La relation amoureuse peut engendrer des états de dépersonnalisation, d'angoisse ; l'humain déborde des frontières du raisonnable. Transparence et opacité du sujet ne font pas bon ménage !

En fonction du type de handicap ou de pathologie des personnes, le professionnel va devoir s'immiscer davantage dans la relation. Lorsque cette approche est conduite avec tact et discrétion, les protagonistes vont permettre au professionnel de s'avancer davantage dans la proposition d'aide à la relation et de jouer ce rôle de médiateur.

La médiation ouvre un nouvel espace afin d'accompagner deux personnes handicapées à partager une expérience qu'ils désirent vivre ensemble.

¹ Construire une vie affective et familiale Dans Connaître le handicap, reconnaître la personne (ERES, 2005)

³ Paragraphe écrit par M. BOUCHY, Président Association La Garrigue.

12. Le droit aux vacances

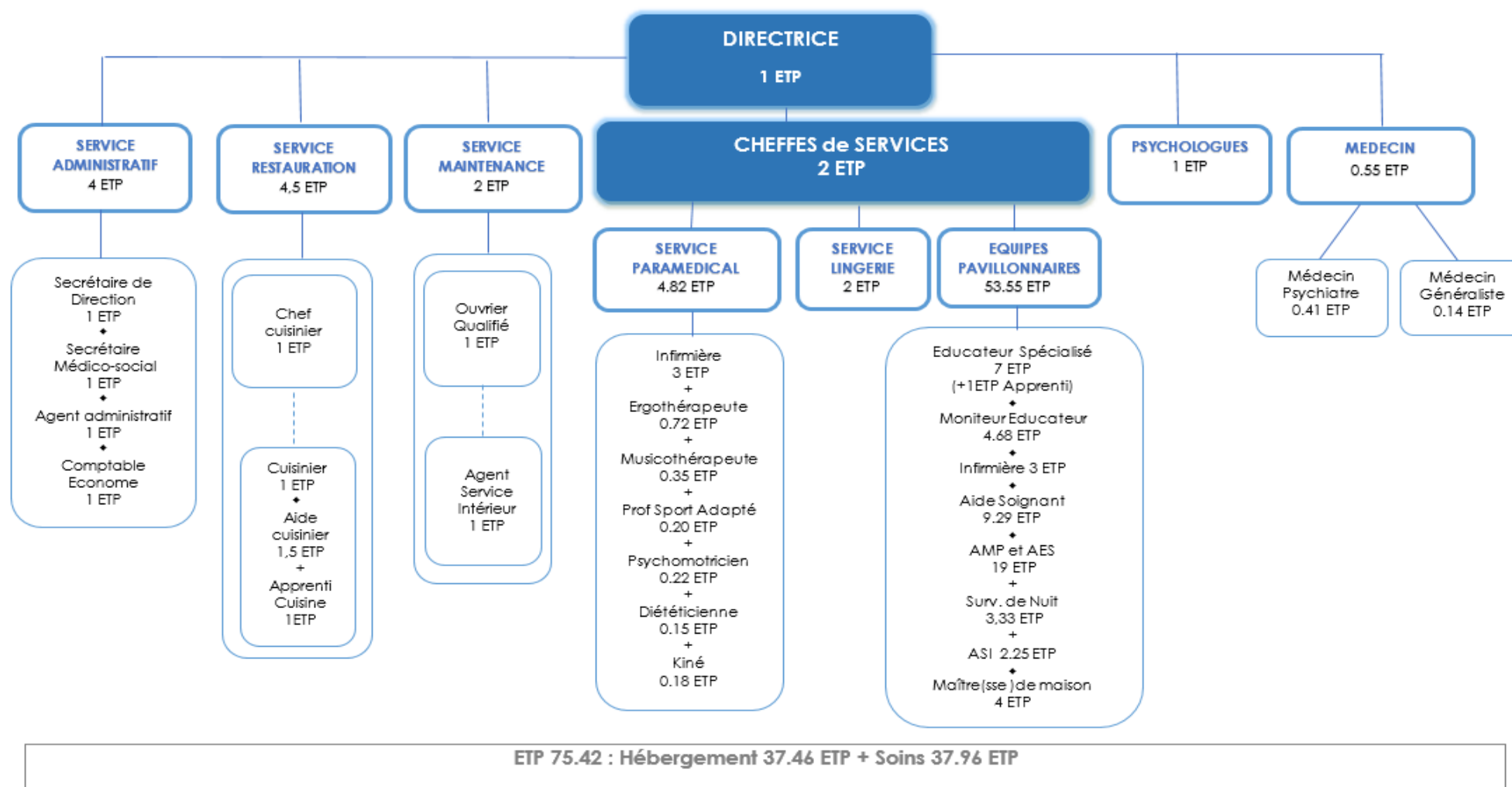
Les départs en vacances sont pleinement inscrits dans le projet de vie du résident. Plus de la moitié des résidents bénéficie des partenariats pour les vacances avec plusieurs organismes. Ils sont acteurs dans leur choix de la modalité et du lieu.

En moyenne, ils partent une semaine durant les vacances d'été, rarement au-delà de deux semaines, faute de moyens financiers ou de structures d'accueil adaptées à certaines pathologies.

L'ailleurs est inscrit dans le projet de chaque résident du Hameau des Horizons, y compris quand ils ont encore une famille, afin de développer leurs capacités d'adaptation pour vivre d'autres rencontres et expériences en dehors du Hameau.

13. Les professionnels et les compétences mobilisées

Organigramme Hiérarchique EAM « Le Hameau des Horizons »



Toutes les fonctions des personnels du Hameau des Horizons concourent au prendre soin des résidents au sens de « to care ». Tous les actes quotidiens de l'accompagnement sont assurés par les professionnels. Ceux-ci ont la même mission générale, néanmoins les compétences de chacun sont reconnues et valorisées au travers de leurs missions spécifiques.

Les équipes de pavillons, appelées équipe d'animation assurent le quotidien de l'accompagnement des résidents 24h/24h. Ce sont ces professionnels qui sont au quotidien avec les résidents à la fois dans les temps très individuels qui peut être de l'ordre de l'intime, dans les temps de repas, de soins du corps, mais aussi des temps plus collectifs dans l'animation de vie du pavillon ou de proposition d'ateliers.

Si tous ces professionnels sont appelés de manière plus générale « animateurs », chacun(e) est reconnu(e) par sa fonction propre et attendu comme tel dans l'accompagnement des résidents. A ce titre, les aides-soignants ont une mission de vigilance plus accrue en ce qui concerne les ateliers autour du corps, et les éducateurs spécialisés dans des fonctions détachées du pavillon pour effectuer des missions de coordination.

Les différentes qualifications répondent aux besoins des missions d'accompagnement dévolues à l'accompagnement des personnes atteintes d'un handicap psychique. Les équipes sont composées :

- Médecins (psychiatre, généraliste)
- Educateur spécialisé
- Moniteur éducateur
- Aide Médico Psychologique
- Accompagnant Educatif et Social
- Aide-soignant (de jour et de nuit)
- Infirmière
- Surveillant de nuit qualifié
- Maîtresse de maison
- Psychologue
- Professionnels thérapeutiques : ergothérapeute, psychothérapeute, musicothérapeute, professeur d'APA, diététicienne

Outre ces professionnels qualifiés, le Hameau des Horizons dispose de fonctions support : directeur, comptabilité, RH, secrétariat, accueil, services généraux

L'équipe de Direction se compose d'une directrice et de deux cheffes de service. Elle met en œuvre les orientations de l'établissement et garantit la sécurité des personnes et des biens.

L'équipe de cadres se compose de la directrice, des cheffes de services, des psychologues et du médecin psychiatre.

Le psychiatre coordonne les soins psychiques des résidents. Deux modalités de soin coexistent :

→ Le soin direct :

Il s'agit du suivi personnalisé de la pathologie psychiatrique :

- Traitements psychotropes.
- Entretiens de soutien.
- Entretiens à visée psychothérapeutique.

- Entretiens avec les familles.
- Accompagnement des épisodes critiques, soit in situ, soit avec un relais hospitalier public ou privé.
- Préconisations auprès des adultes accueillis, sous forme de prescriptions, recommandations, en lien avec les comportements à problèmes : refus d'hygiène, envahissement par des conduites obsessionnelles/phobiques, alimentation trop sélective, difficultés critiques dans le lien au collectif.

→ Le soin indirect :

La participation aux réunions cliniques : lieu de rencontre avec chaque équipe éducative qui favorise l'élaboration d'une pensée clinique venant étayer les difficultés du quotidien (conséquences d'une psychopathologie chronique toujours évolutive) du vivre ensemble et une analyse des phénomènes contre-transférentiels (clivage d'équipe, résident bouc émissaire, empathie ou distance...)

- Partage et mise au travail des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) qui constituent des supports de la clinique du quotidien, adaptés et mis en perspective avec la singularité du sujet accueilli et accompagné.
- La participation à la mise en place d'ateliers thérapeutiques collectifs à visée multiple : médiation relationnelle, ré-adaptative, corporelle, rééducative, art thérapie.

L'équipe de psychologues cliniciennes assure un suivi psychologique des résidents et leurs mi-temps respectifs sont organisés en tenant compte des besoins institutionnels.

Elles interviennent de manière directe et indirecte auprès des résidents (interne, externe et accueil temporaire) et des équipes.

Elles animent la réunion des résidents hebdomadaire des pavillons et reçoivent les résidents en rendez-vous individuel à leur demande ou à celle des équipes. Des entretiens peuvent aussi être organisés en présence d'un tiers, en fonction de la situation et des difficultés rencontrées. Construire une relation de confiance suffisamment bonne est le préalable requis pour entamer un travail de soutien opérant. Il peut s'agir de rencontres ponctuelles ou d'un étayage nécessitant un suivi conséquent en fonction des besoins de la personne (qualité de l'angoisse, traumatismes, souffrances, parcours de vie, diagnostic posé).

Les psychologues peuvent également être sollicitées par les familles ou les partenaires extérieurs, dans l'intérêt des adultes accueillis. La communication avec les proches est d'autre part organisée au moyen de la réunion trimestrielle appelée « groupe parents » où sont abordées diverses thématiques proposées par les familles. Cette rencontre est préparée et co-animée par le psychiatre et les psychologues.

Elles interviennent aussi de façon régulière dans les réunions d'équipe des pavillons qui leur sont attribués et sont associées à l'élaboration des projets personnalisés des adultes. Elles soutiennent les professionnels dans leur réflexion sur les modalités d'accompagnement mises en œuvre pour chaque résident(e) dans le respect de leur singularité et veillent à l'articulation des individualités avec le collectif.

Elles sont en relation avec l'ensemble des acteurs de la prise en charge des résidents. Elles participent et s'appuient sur la dynamique institutionnelle (planning des ateliers, réunions thématiques et techniques, commissions diverses...) pour favoriser une inscription active et sereine de la personne accueillie dans son cheminement au Hameau des Horizons.

L'équipe d'animation : se compose de professionnels de jour qui assurent en binôme le quotidien des résidents accueillis dans chaque pavillon Cette présence en binôme est impérative afin de garantir l'accompagnement du quotidien et l'animation des ateliers.

Ils organisent également des transferts avec les résidents en fonction des projets élaborés en équipe. Ils sont en lien avec les familles et les tuteurs pour tout ce qui concerne la vie du résident : argent, vêture, frais médicaux, projets de vacances...

Chacun, au sein de l'équipe pavillonnaire est coordinateur de projet d'un à deux résidents. En cas d'absence prolongée, le relai est assuré par un autre membre de l'équipe. Il est chargé de mettre en œuvre le projet, d'évaluer le précédent et de préparer son élaboration en équipe pluridisciplinaire. Il recueille en amont, les informations de la personne afin qu'en réunion soient co-construits les objectifs d'accompagnement. Les souhaits du résident sont auparavant recueillis ainsi que, s'il y a lieu, le point de vue des parents ou proches.

Si les éducateurs spécialisés ne sont pas les seuls à assurer ce rôle, ils sont fortement sollicités pour soutenir leurs collègues dans la rédaction de leurs écrits.

L'équipe d'animation est complétée par des professionnels de nuit. L'accompagnement et la sécurité des résidents la nuit sont assurés par deux professionnels : un surveillant de nuit qualifié et un soignant, nommés « veilleurs » de nuit. [Annexe 3 : protocole de nuit].

L'ergothérapie : au Hameau, l'objectif est de trouver, avec les résidents, des solutions pour leur permettre de réaliser les actes de la vie quotidienne, de se déplacer de façon autonome, de communiquer, d'entretenir des relations sociales et de s'adapter dans leur environnement. L'ergothérapeute les accompagne pour qu'ils atteignent un niveau optimal de fonctionnement autonome au sein du Hameau des Horizons.

Pour ce faire, l'ergothérapeute cherche à stimuler le développement des fonctions :

- Neuropsychiques (l'attention, la concentration, la mémoire, la résolution de problèmes).
- Motrices (la rééducation des fonctions déficientes, la réadaptation).
- Sociales (la capacité à établir des relations satisfaisantes avec autrui).

Il/elle a recours à l'activité comme modalité thérapeutique en adaptant l'activité de manière à consolider les capacités de la personne, à optimiser son autonomie, à développer des compétences ou à lui faire vivre des succès. Quelle que soit la médiation choisie (manuelle, artisanale, artistique, ludique, etc.), les activités utilisées sont des moyens qui facilitent la reprise de contact avec la réalité, la restauration de la confiance en soi ou de l'expression des émotions et sentiments. Une prescription médicale est nécessaire et un bilan ergothérapique a lieu afin d'évaluer les capacités de la personne. Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, l'ergothérapeute intervient en prise en charge individuelle ou en groupe.

La musicothérapie : on définit la musicothérapie comme étant l'utilisation des éléments constitutifs de la musique (la vibration, le rythme, le son, la mélodie, l'harmonie) et, bien entendu la musique elle-même, afin d'*ouvrir des canaux de communication*.

La musicothérapie trouve ses racines dans le monde sonore qui constitue notre environnement :

- Les bruits
- Les voix
- Les sons

- Le silence
- Le souffle
- Le mouvement

Au Hameau des Horizons, l'atelier de musicothérapie propose principalement 3 techniques de musicothérapie :

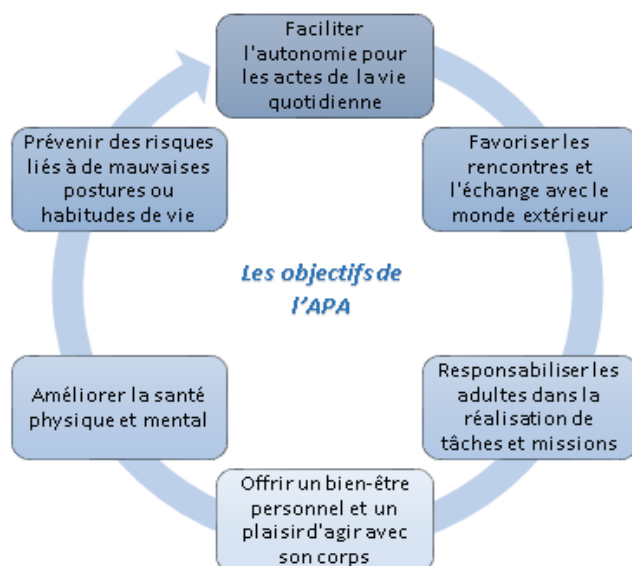
- La musicothérapie active.
- La musicothérapie réceptive.
- La relaxation sous induction musicale.

La prise en charge en musicothérapie fait suite à une prescription du médecin psychiatre et se concrétise par des séances hebdomadaires, en individuel ou en groupe. Le lien avec l'équipe se fait par le biais des transmissions et des réunions paramédicales ou interservices, dans le respect de la confidentialité puisqu'il s'agit d'un atelier thérapeutique.

Les Activités Physiques Adaptées pour la Santé : l'enseignant en APA travaille en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire et organise ses prises en charge sur orientation en accord avec les projets personnalisés d'accompagnements des résidents. Il peut travailler sur prescription du médecin généraliste suite à des entretiens et des tests d'évaluations spécifiques. Les enseignants APA utilisent les activités physiques et/ou sportives individuelles ou collectives comme des moyens pour répondre aux objectifs de l'institution. Elles favorisent chez les résidents :

- Le développement des capacités cardio-vasculaires et du niveau d'habiletés motrices ainsi que de la tolérance à l'effort.
- Le développement de la motricité globale et fine, de la souplesse, de la posture.
- La réduction des surcharges pondérales.
- Le travail des fonctions sensorielles (ouïe, vue, toucher, équilibre).
- Des comportements sociaux appropriés.
- Une représentation de soi et de son schéma corporel plus agréable et juste.
- Le développement de la communication et de la collaboration.
- Le respect des règles et des autres.
- L'inscription dans la persévérance dans un projet.

Ainsi, les APA sont pratiquées dans un objectif de développement global de la personne.



Pour parvenir à ces objectifs, de nombreux moyens sont mis en place en lien avec le public accueilli dans l'établissement ainsi que l'équipe pluridisciplinaire :

- Régularité et ritualisation de certaines actions et des plannings.
- Anticipation et communication auprès des résidents et équipes.
- Respect du rythme propre à chaque résident en respectant les pathologies.

La Psychomotricité : les séances de psychomotricité permettent d'accompagner les résidents à investir leurs corps et à retrouver du plaisir à cela.

Par le biais de la conscience du corps (la sensorialité et le mouvement) et grâce à de multiples médiations (corporelles, artistique), les objectifs sont d'apaiser l'anxiété en amenant l'attention à son corps et à l'instant présent, de se mobiliser avec plus d'aisance et de confiance, de retrouver un ancrage corporel et un ancrage dans la réalité, de restaurer une image positive de soi et de pouvoir mieux s'ajuster dans la relation à l'autre.

Pour cela le psychomotricien utilise :

- Des aspects rééducatifs à travers des médiations telles que des jeux, des parcours moteurs, des activités manuelles ou des propositions sensori-motrices adaptées à chaque résident.
- La conscience du corps (l'accès à la détente et aux ressentis psychocorporels par le contact, la relaxation, le mouvement) et la verbalisation ou la représentation artistique des ressentis, la créativité.
- L'engagement psychocorporel dans la relation thérapeutique.

Avant la mise en place d'un suivi, un bilan psychomoteur évalue l'organisation psychomotrice de la personne concernée. Il est décliné selon les items psychomoteurs suivant :

- Le schéma corporel et l'image du corps
- Les coordinations et l'équilibre
- La latéralité
- La régulation tonique
- Le repérage spatio-temporel
- Les possibilités graphiques
- La sensibilité sensorielle

Les suivis s'effectuent en individuel mais aussi en groupe si cela est possible.

La psychomotricité s'effectue sur prescription médicale ou sur demande de l'équipe en coordination avec les cheffes de service et les psychologues en cas d'absence du médecin.

Les échanges et les transmissions auprès des autres professionnels de soins (thérapeutiques, sociaux-éducatifs) font partie intégrante de l'accompagnement du résident.

LES FONCTIONS SUPPORT A L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : sont en contact discontinu avec les résidents. Pour autant ces professionnels sont sollicités par les personnes accueillies et leurs proches et ajustent leur réponse à leurs demandes.

Le service de lingerie : assure l'entretien du linge de tous les résidents. Le linge plat est sous-traité à une entreprise extérieure depuis quelques années.

Le service restauration : assure les repas pour tous les pavillons en liaison froide. Une diététicienne accompagne chaque mois l'équipe de cuisine dans l'élaboration des menus en tenant compte des goûts des résidents, de leur régime médical et de leur rapport à la nourriture. Elle participe à la commission restauration et déjeune sur les pavillons.

Le service de maintenance : assure l'entretien quotidien des locaux du Hameau des Horizons.

Le service entretien des locaux et aide à la personne : les maîtres et maîtresses de maison sont présents sur les pavillons pour entretenir les espaces collectifs ainsi que les chambres et salles d'eau privatives des résidents. Dans la mesure du possible, ils impliquent les résidents à l'entretien de leur espace de vie. Ils doivent s'adapter à la présence permanente des résidents et des équipes sur les lieux à entretenir. Ils ajustent leurs interventions en tenant compte de l'autonomie et de la pathologie du résident. Dans la limite des capacités de chaque résident, ils sont impliqués et sollicités pour « faire avec ».

Le service administratif : assure les fonctions RH, comptables, secrétariat médico-social, d'accueil en lien avec les fonctions support de la direction générale de l'ADAGES. Ces personnels peuvent être amenés à prendre en compte les sollicitations des résidents et de leurs proches. Nous souhaitons une oreille attentive et neutre pour l'écoute d'une demande administrative d'un résident.

Un référentiel théorique commun est partagé entre tous les professionnels [annexe 4 : Références théoriques].

Chaque activité contribue à l'intelligence collective de l'établissement. Ainsi les dynamiques d'interactions entre les fonctions concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques et crée de la plus-value dans la création de valeur.

14. Organisation de la pluridisciplinarité

Les professionnels sont exposés quotidiennement à la tension psychique et parfois physique des résidents. De ce fait, l'EAM le Hameau des Horizons renforce le lien, la confiance, la Co élaboration afin d'assurer la bientraitance pour les professionnels et soutient la promotion de la parole de tous les professionnels.

La pluridisciplinarité au service des résidents permet des compétences diverses, une dynamique positive du travail d'équipe par l'enrichissement des points de vue. Des moyens sont mis en œuvre afin de garantir ce principe, au travers des instances de rencontres et d'échanges formalisés.

Les réunions : la dynamique du travail en équipe, porteuse d'interdisciplinarité et de transversalité, est possible grâce à la mise en place de temps d'échanges entre professionnels.

Afin de veiller à ce que les informations soient transmises, relayées mais aussi réfléchies et débattues, un temps de réunion est dédié à chaque service. Pour répondre à un choix de rassemblement et de décroisement, s'ajoutent des temps de réunion organisés en transversalité autour de construction de projet commun. Par exemple, les réunions « inter-pavillonnaires » pour évoquer des problématiques de résidents ou pour aborder des questions transversales liées au fonctionnement, et les réunions préparatoires « fête du hameau ».

Le temps de réunion ainsi que la fréquence varient entre chaque service mais ces rencontres sont organisées et programmées. [Annexe 5 : synthèse réunions]

Les temps de rencontres et de réflexions autour de projets communs permettent d'évoquer des problématiques de résidents, des projets communs transversaux, des moments importants dans la vie de l'établissement comme les fêtes institutionnelles (fête du hameau, marché de Noël).

L'équipe de direction peut, au besoin, animer des réunions d'informations collectives exceptionnelles en invitant si besoin un professionnel d'un autre service ou un intervenant extérieur.

L'information et outils de communication : l'échange des informations est facilité par la mise en place du logiciel de Gestion des Usagers dit GU. Ce support informatique enregistre au fil de la journée les observations de chaque professionnel sur l'accompagnement des résidents. Il permet aussi les échanges internes institutionnels et entre professionnels.

Pour permettre une meilleure information, il y a des **plannings hebdomadaires de l'organisation** de chaque pavillon qui centralise les actions quotidiennes. Aussi, les protocoles d'accompagnement individuel des résidents sont formalisés. Cette traçabilité permet à chaque professionnel d'être informé, et ainsi éviter tout risque de rupture dans l'accompagnement.

Les salariés bénéficient d'une adresse nominative professionnelle et d'un accès à l'intranet « UP » ADAGES.

15. Soutien aux professionnels et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La GPEC est une démarche de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement. La GPEC est une méthode pour adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie associative, à savoir :

- Développer les mobilités professionnelles des salariés.
- Développer la qualification et la formation des salariés.
- Valoriser les compétences individuelles et collectives des salariés.
- Anticiper les départs à la retraite.
- Accompagner les changements dans l'organisation du travail.

Afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du parcours des salariés et de mobiliser leurs compétences, différents dispositifs sont organisés :

L'accueil de stagiaires et d'apprentis : le Hameau des Horizons est reconnu site qualifiant pour la formation des futurs professionnels du médico-social. L'établissement a investi des moyens pour optimiser le suivi des stagiaires qui lui sont confiés : en termes de salariés formés au tutorat de stage et de temps dégagé pour l'exercice de ce suivi, tant pour les professionnels des pavillons que pour les chefs de service qui garantissent le travail devant l'école d'appartenance. Ce travail est l'occasion pour tout un pavillon, voire l'établissement, d'expliciter à un tiers ses pratiques, de les justifier par une élaboration technique et d'ouvrir également à un regard critique extérieur.

La formation professionnelle : la structuration du plan de formation du Hameau des Horizons intègre différents dispositifs :

- Plan de formation annuel de l'établissement au travers du Compte Investissement Formation Adhérent (CIFA).
- Plan de formation mutualisé de l'ADAGES.
- Validation des Acquis de l'Expérience.
- Compte Personnel de Formation.
- Bilan de Compétences.
- Formations collectives proposées par l'OPCO Santé Occitanie.
- Formations, colloques et journées à thèmes organisées par le réseau sur des thématiques qui nous concernent :

L'établissement est adhérent au CREAL, à l'URIOPSS et bénéficie à ce titre de temps de formation et de groupes de réflexion sur les problématiques du secteur.

Les entretiens professionnels : les entretiens sont mis en place pour l'ensemble des salariés. Ils répondent aux exigences réglementaires en matière de droit du travail. Les entretiens professionnels. Organisés tous les deux ans, ils permettent de synthétiser les projets de formation des salariés qui servent de support pour identifier

les besoins de formation au sein de l'établissement et élaborer les plans de formation en tenant compte des attentes du secteur comme des politiques publiques.

Les analyses de la pratique professionnelle : les séances d'analyse des pratiques sont mises en place par l'établissement et sont animées par un professionnel extérieur à l'établissement. Cette démarche vise à accompagner les professionnels dans leur mise à distance et leur réflexion critique sur les pratiques quotidiennes.

La régulation des pratiques : des séances de régulation ponctuelles sont proposées dès qu'une problématique est identifiée. La direction se garde la possibilité de proposer des séances de régulation si cela est nécessaire.

La sécurité et la prévention des risques : la direction du Hameau des Horizons met en œuvre des mesures de prévention destinées à l'ensemble des salariés. Des mesures de protection individuelle et collective sont mises en place pour les salariés qui bénéficient d'actions de formations sur les thématiques suivantes :

- Premiers secours et renouvellement
- Habilitation électrique
- Gestion de la violence
- Sécurité Incendie
- Gestes et postures

Enfin, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) actualisé annuellement recense les risques auxquels sont exposés les salariés et le suivi de ces risques par mesures correctives.

16. Les partenariats



La dimension partenariale est essentielle pour permettre un maillage territorial et prendre en charge l'accompagnement global du résident. L'établissement s'inscrit dans une dynamique de partenariat-réseau que nous souhaitons renforcer. [ANNEXE 6 : Présentation des partenariats]

Le Hameau des Horizons dispose d'un plateau technique important et nécessaire à l'accompagnement des résidents accueillis. Cependant, ce travail ne peut s'engager sans des ouvertures et des partenariats extérieurs leur permettant d'être acteurs et citoyens à part entière. On distingue :

- Les partenaires locaux et quotidiens : les commerces de Clapiers accueillent les résidents pour leurs achats de proximité et leurs retraits d'argent.
- Les partenaires associatifs, culturels et sportifs : permettent aux résidents de bénéficier de temps de loisirs et de vacances.
- Les Etablissements et Services Médicaux Sociaux partenaires : permettent de proposer des séjours de répit (EAM Le Guilhem, EAM Montfloures, EAM La Bruyère), des séjours « croisés » (EAM Montfloures), des séjours d'évaluation (ATO de l'Archipel de Massane, ATO des Ecoreuils). Les EAM, les MAS, les EHPAD et les SAMSAH/SAVS sont également sollicités pour des réorientations.
- Les partenaires de santé/médicaux : pôle psychiatrie du CHU, les médecins spécialistes, la pharmacie et le laboratoire. Les cliniques psychiatriques sollicitent l'établissement pour des admissions et/ou des séjours en AT et sont sollicitées en cas de besoin, pour des hospitalisations ou lorsque le retour en soin est nécessaire pour certains résidents.
- Les partenaires formations : soutenu par un principe et une volonté de transmission, il est primordial d'adosser l'EAM aux différents centres de formation du territoire. Nos sollicitations mutuelles ne peuvent que soutenir nos actions auprès des personnes accueillies.
- Partenaires financiers : les autorités de contrôle et de tarification approuvent le tarif de l'EAM ainsi que les grands chapitres des charges et produits de son budget, au titre de l'exploitation et de l'investissement. Lié à une logique de prestations, l'EAM complète les tableaux de bord de pilotage de l'ANAP.
- Les autres partenaires : la MDPH34, le réseau ADAGES, le GIHP, les tuteurs. En plus des parents, d'autres organismes de tutelle sont engagés dans l'accompagnement du résident. Les tuteurs sont sollicités en fonction des besoins et projets de leurs pupilles pour l'accompagnement quotidien et les vacances. Ils sont informés de ce qui concerne leur pupille et tout particulièrement en cas d'hospitalisation et de réorientation.

La direction encourage toutes les formes de collaboration possibles et de projets communs avec les autres établissements de l'ADAGES : ACT Regain, mutualisation des véhicules et de matériel, prêt de salles...

17. La démarche qualité

L'Adages s'engage à travers son projet associatif et ses activités à proposer une offre de services de qualité centrée sur la réponse aux besoins des personnes qu'elle accompagne. En ce sens, elle a développé une politique d'amélioration continue de la qualité, conforme au cadre réglementaire de ses activités, et mise en œuvre à l'échelle associative et à l'échelle de chaque structure.

A l'échelle associative, un pôle Qualité, Développement et RSO vient en appui aux établissements et service de l'Adages par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils transversaux :

- Outils méthodologiques : charte de bientraitance, guide de démarche qualité, guide signalement des événements indésirables, guide contention, recueil des procédures associatives,
- Pilotage associatif : comité de pilotage dédié, groupes de travail thématiques autant que de besoin,

- Formations dédiées à l'amélioration continue de la qualité dans le plan de formation mutualisé : signalement et traitement des événements indésirables, démarche qualité et gestion des risques, référentiel d'évaluation nationale, méthode de l'accompagné traceur.

A l'échelle de l'établissement, un pilotage opérationnel de la démarche qualité est assuré par :

- Un référent qualité nommé sur la base d'une fiche de mission associative adaptée à l'activité de la structure.
- Un comité de pilotage Qualité organisé au moins deux fois par an et composé de : l'équipe de direction, le référent qualité et de représentants volontaires.
- Un manuel qualité élaboré, partagé et actualisé.
- Un plan d'amélioration continue de la qualité élaborée sur la base des rapports d'évaluation, des bilans des rapports d'activité, du bilan du projet d'établissement, des résultats d'enquête de satisfaction ou recueil d'expérience... Il est évalué et actualisé au moins une fois par an par le comité de pilotage Qualité de la structure. Les modalités de mises en œuvre de chaque action y sont précisées et un pilote est nommé.
- Un recueil des procédures accessible à tous les professionnels de la structure.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la structure doit répondre aux nouvelles dispositions réglementaires en matière d'évaluation. Ainsi, selon le référentiel national d'évaluation de la Haute Autorité de Santé, le calendrier d'évaluation de la structure a fait l'objet d'une publication par la ou les autorités de tarification et de contrôle compétentes. D'après ce calendrier, l'évaluation de la structure est programmée en 2024. Avant cette phase d'évaluation, la structure réalisera une autoévaluation sur la base du référentiel national d'évaluation de la HAS.

Enfin, l'Association ADAGES a souhaité en 2022 doter ses établissements et services d'un logiciel qualité permettant notamment un suivi optimisé du plan d'amélioration continue de la qualité, du traitement des événements indésirables, la réalisation d'une autoévaluation et la gestion électronique des documents.

L'année 2023 ouvre la relance de la démarche qualité sur l'EAM par la mise en place progressive du COPIL QUALITE, du PACQ et du nouveau référentiel. L'enjeu de ce management de la qualité est de concilier contraintes budgétaires et maintien de la qualité d'accompagnement.

Ainsi, l'EAM met en place et accompagne des référents sur l'établissement :

- Référent qualité et évaluation
- Référent communication
- Référent Qualité de Vie Au Travail
- Référent RSO

18. La démarche RSO

L'Adages s'est engagée à développer et diffuser une démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO), au travers de l'action n°4 inscrite dans son projet associatif 2019-2024.

A côté des principes qui visent à garantir la dimension sociale de l'Adages à l'égard des personnes accompagnées et de ses équipes, sa pérennité financière et économique, il nous faut prendre en compte la dimension environnementale de nos activités. (Extrait de la fiche action n°4, Projet associatif, fascicule 2)

Evaluer l'impact sociétal d'un programme ou d'une activité consiste à s'intéresser aux changements positifs ou négatifs, prévus ou non, à court, moyen et long termes, engendrés par une activité sur l'ensemble des parties prenantes (personnes ou groupes de personnes ayant une influence ou étant influencés directement ou indirectement par le projet).

La démarche RSO suggère que chaque décision stratégique soit étudiée au regard de 3 piliers : social, économique, environnemental.

A partir de cette analyse, l'association peut faire évoluer son activité en s'inscrivant dans un développement durable et avoir un impact vertueux sur son territoire d'implantation.

Sur les aspects économiques, la législation et les autorités de contrôle et de tarification régulent déjà beaucoup les modes de gestion en termes de résultats, de taux d'endettement.

Sur les aspects sociaux de la démarche, l'Adages, sensible à la Qualité de Vie au Travail (QVT) mène depuis plusieurs années des actions d'amélioration sur les thèmes de la professionnalisation, de la santé au travail, du dialogue social et de la diversité au sein de ses équipes de professionnels.

Enfin sur les aspects environnementaux, l'Adages a élaboré un plan d'action pour la période 2019-2024 pour mettre en œuvre des initiatives, pour l'ensemble de ses structures sur les champs suivants :

- Construction durable et éco gestes
- Mobilité durable
- Réduction des déchets
- Tri et réemploi
- Achats responsables.

Ces actions sont pilotées par un comité stratégique RSO qui se réunit 2 fois par an. Il est constitué de toutes les parties prenantes internes : administrateurs, directeur général, équipe de direction du siège social, directeurs d'établissements et services représentants les 4 pôles d'intervention de l'Adages, collaborateurs référents qualités.

Ce comité stratégique est chargé de définir les indicateurs de performance RSO, d'initier et de suivre l'avancée des actions engagées de manière transversale.

Au-delà des actions portées au niveau associatif, les établissements et services peuvent également mener des actions ponctuelles ou continues, en lien avec les spécificités des publics accompagnés.

Le Hameau des Horizons a engagé une démarche RSO et met en place plusieurs actions :

- Mettre en place le compostage.
- Réaliser une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques.
- Mettre en place les 10 actions gagnantes pour réduire la consommation d'énergie (ANAP).
- Réévaluer les contrats d'énergie et de maintenance.
- Renouveler le parc automobile par des véhicules électriques ou hybrides.
- Privilégier l'achat de produits éco certifiés.

Le hameau des Horizons participe au comité stratégique RSO de l'ADAGES. Il doit nommer un référent RSO en 2023, se doter d'un plan d'action Qualité de Vie au Travail et d'un plan de sobriété énergétique.

III. BILAN DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT (OBJECTIF PAR OBJECTIF) ET DU CONTEXTE ACTUEL

Au précédent projet d'établissement 2016-2021, le Hameau s'était donné pour objectifs d'évolution :

- L'ouverture à davantage de partenariats.
- La transmission de la culture professionnelle aux nouveaux salariés.
- Poursuivre l'effort de formalisation des outils de la loi 2002 en FALC.

- La formation en interne.
- Maintien du patrimoine immobilier.
- Agrément exclusif personnes en situation de handicap psychique.
- Diversification des modes d'accueil et ouverture vers l'extérieur.

Ouverture partenariale : l'une des orientations stratégiques du précédent projet visait à se ré ouvrir la vie inter pavillonnaire, au village, à la serre et à la cité en général afin que l'EAM recrée du lien social, en interne et en externe. Cet axe de travail est toujours d'actualité, notamment après les années de travaux des pavillons et de Covid-19 qui ont amenés les résidents, les salariés, l'établissement à se recentrer sur lui-même. En effet, les années 2020 à 2022, furent fortement marquées par la crise sanitaire liée à la Covid -19. A ce titre, l'annexe 7 dresse un bilan de la situation Covid.

Le partenariat avec la psychiatrie est essentiel du fait du manque de médecin psychiatre sur l'EAM. En effet le poste est vacant depuis décembre 2019 par faute de candidat malgré les efforts de l'établissement pour trouver une solution pour pallier à ce manque (partenariat, offre d'emploi diffusé largement sur France entière...). Au regard des difficultés de recrutement et d'attractivité, l'établissement décide de faire :

- Un point sur l'état de l'existant en précisant les points fort et les difficultés rencontrées.
- Une projection de ce qui serait idéalement envisageable pour l'avenir.

L'annexe 8 restitue les éléments de constat et les pistes d'adaptation possibles.

Dynamiques de formation : en 2021, une formation sur les pathologies en lien avec la demande de modification d'agrément et le « tout handicap psychique » est dispensée à l'ensemble des professionnels des équipes pavillonnaires.

En ce qui concerne les Analyses de la Pratique Professionnelles, en 2022 ces instances sont questionnées en équipes afin de redéfinir ce qu'elles veulent mettre au travail dans un objectif de transversalité et outiller les équipes face à l'absence de psychiatre. En 2023, la participation des maitresses de maison, du personnel para médical et des infirmières devient effective sur ces instances. Au niveau des modalités, augmentation des séances de 8 à 10 séances/an et on passe de 1h30 à 2h.

Bilan des travaux : l'annexe 9 décline en synthèse les étapes de livraison des travaux.

Dans ce cadre, un effort a été fait ces dernières années pour le confort matériel des équipes pavillonnaires :

- Adaptation des plannings avec choix de jours fixes de repos.
- Remplacement des congés des salariés pour éviter la surcharge des présents.
- Dotation de téléphones sans fil avec alarme pour chaque pavillon et pour l'infirmerie.
- Installation de barres anti-panique sur les portes des bureaux des pavillons.
- Equipement en chaise de douche et barre de relevage pour limiter les troubles musculo squelettiques des salariés.